

# Commune de LA TOUR

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

### Objet de l'enquête :

Par arrêté n° 011 du 13 mars 2019, M. Daniel REVUZ, Maire de la commune de LA TOUR (Haute-Savoie) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du PLU de LA TOUR.

**Durée de l'enquête :** du 8 avril 2019 au 10 mai 2019 à 17 h.

### Commissaire enquêteur

Mme Denise LAFFIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

### Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent seront tenus à la disposition du public pour consultation du lundi 8 avril 2019 au vendredi 10 mai 2019 – 17 heures à la mairie de LA TOUR (66, route de la Plaine – 74250 LA TOUR) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, soit les lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ; mardi et mercredi de 8 h 30 à 12 h ; samedis 13 et 27 avril de 8 h 30 à 12 h.

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1202>

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet du registre dématérialisé est mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de LA TOUR – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

### Recueil des observations du public

Les observations et les propositions du public portant sur le dossier de projet de révision du PLU soumis à enquête publique peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : **Mairie de LA TOUR –A l'attention de Mme LAFFIN Denise, commissaire enquêteur, 66, route de la Plaine – 74250 – LA TOUR.**
- adressées par messagerie électronique via l'adresse dédiée uniquement du 8 avril 2019 au 10 mai 2019 – 17 heures - : [enquete-publique-1202@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1202@registre-dematerialise.fr)
- consignées éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé prévu à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1202>.

### Accueil du public par le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, à la mairie de LA TOUR, les jours et heures suivants :

- samedi 13 avril de 9 h à 12 h
- jeudi 18 avril de 14 h à 17 h
- samedi 27 avril de 9 h à 12 H
- lundi 6 mai de 15 h à 18 h
- le vendredi 10 mai de 14 h à 17 h.

### Clôture

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra, au maire, le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

### Rapport et conclusions

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département et au président du tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de LA TOUR (66, route de la Plaine – 74250 LA TOUR) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/1202>

### Décision à prendre au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique le projet de révision du PLU de la commune de LA TOUR, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de LA TOUR en vue de son approbation.

Le MAIRE

Daniel REVUZ